

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

Ligne des Bambous : Acquisition par la
Commune de Saint-Pierre avec la SPIB du bien
cadastré section CX n°495

MM. LORION David, DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame H  lena ARAYE pour remplir les fonctions de secr  taire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/1984 : Ligne des Bambous : Acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec la SPIB du bien cadastré section CX n°495.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que la SCI Les Bambous (Bourbon Bois) avait réalisé en 1999, rue Kailassa et rue des Abeilles à la Ligne des Bambous une opération de logements (L.E.S). La SCI Les Bambous absorbée par la société SPIB est restée propriétaire de l'emprise cadastrée section CX n°495, sur laquelle figurent deux transformateurs EDF, une borne à verres et une partie du chemin ANDA et de la rue des Abeilles.

Le Maire expose à l'Assemblée que les emprises cadastrées CX n°553 – n°554 – n°555, issues de cette opération de logements ont fait l'objet d'une rétrocession à la Commune de Saint-Pierre au titre des voiries et espaces verts.

Par courrier en date du 28/11/2023, la société SPIB a proposé à la Commune la rétrocession du bien cadastré section CX n°495 en vue de son transfert dans le domaine public et notamment, dans le cadre d'une procédure de classement prévue notamment par le code de la voirie routière.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER l'acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec la SAS SPIB immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 488022021 - adresse 2 rue Camille Desmoulins 97420 Le Port, du bien suivant :**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Situation
section CX n°495	155 m²	50 Chemin Anda 97432 Ravine des Cabris	La SAS SPIB	Transformateurs/Voirie

- **DE FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**

- **Moyennant le prix de : Un Euro symbolique**

Montant inférieur au seuil obligatoire de consultation des domaines cf. arrêté du 05/12/2016 publié au JO le 11/12/2016.

• **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**

• **DE L'AUTORISER A SIGNER tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte de d'acquisition au profit de la Commune de Saint-Pierre.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-1984-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025